

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, suite à l'adoption du règlement plus bas énuméré, ce dit règlement entre en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Règlement 1374-2024 – adopté le 16 décembre 2024

Décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2025 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Notre-Dame-des-Prairies, au 132, boulevard Antonio-Barrette, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 18 décembre 2024.



Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière